

AR Prefecture

016-211600242-20240429-D_2024_3_6
Reçu le 30/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

**délibération :
D_2024_3_6**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 29 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 12

Date de convocation du : 22 Avril 2024

Présents : 9

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEDIRAISON Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

Votants : 9

Absent(s) :

**Objet : Demande de
subvention pour la
"Residence Senior" - VRD
au titre des dotations de
l'Etat**

Excusé(s) : Madame AUPY Jocelyne, Madame BIZE Aurélie, Monsieur LAMACHE Christophe

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif de subvention présenté par Madame la Préfète de la Charente dans le cadre des demandes de dotations d'investissement de l'Etat pour l'exercice 2024. Dans ce cadre la commune d'Aussac-Vadalle pourrait bénéficier de son soutien pour le projet de Residence Senior car elle remplit les conditions d'éligibilité au titre de la VRD et de la voirie. Le taux de subvention est de 35 %. Le montant de la dépense subventionnable s'établit à 105 365 €.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la validité financière du projet ne pourra être acquise que si nous obtenons le soutien de l'Etat. Il propose donc de solliciter Madame la Préfète de la Charente pour l'octroi d'une dotation de 35 % du montant subventionnable HT. La dotation s'établirait à 36 877 € HT.

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant pour l'opération globale hors TVA comme suit :

Montant total de l'opération HT : 643 635 €
Dotation Etat VRD - voirie : 36 877 €
Dotation Etat Espace partagé : 74 321 €
Conseil Départemental de la Charente : 60 000 €
CARSAT : 100 000 €
CNSA : 40 000 €

Participation de la commune : 332 437 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le projet de Residence Senior, décide de demander à Madame la Préfète de la Charente une subvention au titre des dotations de l'Etat pour un montant de 36 877 €, représentant 35 % du montant hors taxe subventionnable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 29/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

